

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

reflets du législatif

Six points étaient inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 30 septembre dernier. M. Oniel Grosclaude a présidé les débats en présence de la Municipalité et de 63 membres du Conseil.

Un crédit d'étude de Fr. 45'000.- a été mis à disposition de la Municipalité en vue de procéder à l'étude de l'aménagement des chemins des Pâquis et de Chantemerle, ceci dans le cadre du plan de quartier de Pré-Marin. La commission des finances a donné son feu vert ainsi que la commission ad hoc composée de MM. Christian Knecht, président-rapporteur, Adrien Dormond, Jean-Marc Petermann, Albert Rosat et Guy Menétrey.

Un crédit de Fr. 190'000.- a également été mis à la disposition de la Municipalité à titre de participation communale à la création de l'abri public de protection civile sis au Grand-Mont. Le contexte général de cette réalisation permet de créer 484 places à un prix de Fr. 720.- par personne, contre Fr. 1'800.- habituellement. La commission des finances a donné un préavis favorable ainsi que la commission ad hoc composée de MM. Gérald Ramel, président, Michel Rauschert, rapporteur, André Chabloz, Jean-Claude Corbaz, Pierre Leadermann.

Au mois de mars de cette année, le Conseil communal avait approuvé les projets de plan de quartier de Pré-Marin ainsi que son règlement, moyennant quelques amendements mineurs. Ceux-ci ont été mis à l'enquête publique et le Conseil communal a approuvé les projets de réponse de la Municipalité aux trois opposants, sur recommandation de la commission ad hoc composée de MM. Paul Kart, président, Jean-Jacques Truffer, rapporteur, André Bonzon, Eric Chabloz, Edouard Corbaz.

Le point fort de la soirée fut sans doute le débat au sujet des enquêtes complémentaires relatives au plan général d'affectation (PGA). En novembre 1990, le Conseil communal a approuvé le PGA moyennant quelques amendements qui ont dû être mis à l'enquête publique. Les oppositions à cette enquête complémentaire ont été analysées par une commission ad hoc composée de MM. Bertrand Chenevard, président, Pierre-André Jan, rapporteur, Hubert Barde, Henri-Charles Brun, Jean-Pierre Capt, membres, et Hervé Menétrey, Jean-Paul Waldmeyer, Roger Rigo, suppléants qui ont siégé. Une deuxième enquête complémentaire a été nécessaire à la suite des négociations, issues de la première enquête complémentaire, entre la Municipalité et les opposants. Au Conseil un débat s'est instauré suite à une proposition de M. Michel Amaudruz relative à la modification de l'affectation de la zone mixte à la zone agricole, de quelques parcelles sises dans la région de Coppoz.

Les discussions ont également permis à M. Bertrand Chenevard de préciser que le bâtiment de la machine à battre avait une vocation industrielle et non pas agricole, justifiant le cas échéant l'application de l'article 80 de la LATC en cas de transformations. En fin de compte, les propositions de la Municipalité ont été acceptées par 47 voix. Huit voix s'y sont opposées. Pour les personnes averties en cette matière de Syndicat d'améliorations foncières dont l'objectif est de favoriser le développement de l'agriculture, nous dirons ici que des discussions ont également animé les débats en relation avec les terrains, d'une surface de 32 ha, affectés en zones constructibles. Quelques membres de l'Assemblée ont relevé encore une fois que les propriétaires de petits domaines agricoles étaient défavorisés par rapport aux autres. Au vu du but poursuivi par la Loi sur les AF, le Conseil a soutenu le PGA et le résultat des deux enquêtes

complémentaires qui se sont déroulées ce printemps et cet été.

*Le secrétaire
du Conseil communal
B. Salchli*

A propos des élections fédérales

Le dépouillement des élections fédérales des 18, 19 et 20 octobre derniers a posé quelques problèmes aux personnes qui en avaient la responsabilité pour notre Commune.

Rappelons qu'il s'agissait de dépouiller plus de 1'200 bulletins pour l'élection au Conseil des Etats et autant pour celle au Conseil national.

La première de ces élections ayant eu lieu au système majoritaire, le décompte des voix obtenues par les candidats s'est fait manuellement. Elle n'a posé aucun problème puisque les résultats de notre Commune étaient disponibles 3 heures après la clôture du scrutin.

Il en est allé autrement de l'élection au Conseil national qui s'est faite, comme par le passé, au système majoritaire. Cette année, nous avons 14 listes comprenant jusqu'à 17 candidats chacune, plus une liste blanche sur laquelle les électeurs pouvaient inscrire 17 noms de candidats au maximum. Le dépouillement de ces bulletins de vote comprenait deux parties distinctes. La première consistait à faire le tri des bulletins par parti. Puis ces bulletins de partis étaient subdivisés en deux groupes; le premier comprenait les bulletins non modifiés par l'électeur et le second ceux où des noms avaient été tracés ou d'autres rajoutés. Tous ces bulletins ont été numérotés et mis au propre afin qu'ils ne comprennent pas plus de 17 suffrages.

La deuxième phase du dépouillement faisait intervenir l'ordinateur. Les bulletins, dûment contrôlés, numérotés et mis au propre par les scrutateurs étaient saisis un à un par du personnel com-

munal qui entrainait leur contenu dans l'ordinateur. Il appartenait ensuite à la machine de faire les calculs relatifs au nombre de suffrages obtenus individuellement par chacun des 175 candidats vaudois au Conseil national.

Les premiers résultats que nous a livrés l'ordinateur, le dimanche soir à 18 h. 00, étaient faux. Après de nombreuses vérifications, nous avons acquis la conviction que les erreurs venaient de l'ordinateur et non pas des scrutateurs ou du personnel de saisie. Les machines ajoutaient, pour des raisons mystérieuses, 17 suffrages à une série de listes modifiées d'un seul parti. Pour corriger cette ineptie, il a fallu faire appel à un informaticien de l'entreprise ayant fourni le programme préalablement agréé par les instances cantonales. Ce travail a duré plus de 4 heures, si bien que vers 24 heures le dimanche soir nous pouvions apporter nos résultats à la Préfecture de district, à Lausanne. Ceux-ci ont été trouvés justes par les personnes auxquelles nous les avons remis.

A ce stade des vérifications personne ne s'était aperçu que l'informatique avait eu une autre défaillance qui affectait des résultats intermédiaires. Le Service de l'intérieur l'a remarqué lundi matin et a retourné tout le matériel électoral à notre administration communale. Cette deuxième ineptie due à l'informatique concernait 34 suffrages que l'ordinateur ajoutait, sans aucune raison, à deux séries de listes modifiées de partis différents. Après de nombreuses vérifications, on s'est aperçu que la correction de cette erreur ne pouvait être effectuée que par un informaticien de la firme ayant fourni le programme. Celui-ci a été convoqué d'urgence et de 20 à 24 heures, le lundi soir, a procédé aux manipulations permettant d'annuler 250 bulletins de vote modifiés saisis la veille et de les ressaisir un à un. Tout ce travail a été effectué par du personnel communal et par le Président et le Secrétaire du législatif. Une fois ces opérations terminées, les résultats obtenus étaient justes.

En conclusion, il est faux, voire malveillant d'accuser les scrutateurs, comme l'ont fait certains organes de presse ou de prétendre que nous avons bricolé un programme informatique. Ce programme a déjà fonctionné dans de nombreuses communes et nous avons eu l'occasion de l'utiliser, au Mont, il y a deux ans pour les élections au Grand conseil.

La firme qui l'a vendu à notre Commune l'a adapté aux besoins de l'élection au Conseil national. On peut, dès

lors, se demander si les insuffisances dont nous avons subi les conséquences, cette année, ne sont pas à rechercher dans une mauvaise adaptation du programme ou de l'équipement informatique qui ne serait pas en mesure de digérer un tel travail.

Nous tenons, ici, à exprimer notre reconnaissance aux 70 personnes qui ont participé, le dimanche 20 octobre, au dépouillement de ces élections; opération que ne sont pas prêts d'oublier ceux qui en ont assumé la responsabilité.

*Daniel Grosclaude
Président du
Conseil communal*

Allocution prononcée le samedi 25 mai 1991 au Châtaignier à l'occasion des festivités marquant le 700^{ème} anniversaire de la fondation de la Confédération helvétique

Mesdames, Messieurs et chers citoyens,

A l'occasion du 700^{ème} anniversaire de la création de la Confédération helvétique, il est intéressant de comparer les mobiles qui ont incité nos ancêtres à se libérer d'une autorité politique et économique qu'ils ne s'étaient pas donnée à la situation dans laquelle se trouve notre pays face aux actuelles échéances européennes.

Rappel historique

Dans le tome premier de la "Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses", paru en 1982, on peut lire ceci à propos du pacte de 1291 considéré comme l'acte de fondation de l'actuelle Confédération helvétique: "Il a été conclu par les Communautés de vallées, agissant avec une étonnante indépendance et il atteste, chose unique à l'époque, la vigoureuse conscience d'elles-mêmes qu'avaient ces Communautés ou du moins les familles dirigeantes des Waldstätten. Il s'agit là d'une entente ne concernant qu'une aire limitée qui visait, avant tout, à faire prévaloir dans ce cadre un droit supérieur aux intérêts particuliers. Il vise à obtenir la paix à l'intérieur et le maintien des droits existants. Il s'agit peut-être aussi d'une alliance dirigée contre les Habsbourg". Fin de citation.

Les auteurs du pacte fédéral de 1291 ont affirmé leur volonté d'indépendance politique et économique face à la famille Habsbourg régnant, à l'époque, sur une grande partie de l'Europe. Il faudra attendre les congrès de Paris en 1814 et de Vienne en 1815 pour que les frontières actuelles de

notre pays soient ratifiées par les grandes puissances d'alors et que celles-ci reconnaissent officiellement notre statut de neutralité.

Situation actuelle en Suisse

Durant le 19^{ème} siècle et de manière encore plus marquée au cours du 20^{ème} siècle, notre pays a connu un essor économique extraordinaire. Cela est dû au goût du risque qui anima nombre de nos concitoyens qui créèrent de grandes entreprises dont la renommée s'étend bien au-delà de nos frontières. Cela est aussi dû à la grande qualité du travail accompli par une main-d'œuvre très bien formée et à un système politique original, et jusqu'à il y a peu, efficace et pas encombrant. Enfin, il faut se rappeler que nous avons eu la chance d'être épargnés par les conflits armés qui ont déchiré l'Europe en 1870, en 1914-1918 et en 1939-1945.

Aujourd'hui, le constat m'apparaît moins réjouissant. Les Suisses se sont endormis dans leur prospérité. Beaucoup d'entre eux considèrent toute obligation vis-à-vis de la communauté comme une corvée et ne pensent qu'à sauvegarder leurs droits en ignorant les devoirs qui en constituent les corollaires. On veut de moins en moins assumer des risques et l'on s'ingénie à les faire supporter à d'autres. Notre économie est en perte de vitesse par rapport à celle des nations qui nous entourent et des fleurons de notre industrie tels Brown Boveri ou Maillefer passent en mains étrangères. D'autres déplacent tout ou partie de leur production à l'étranger afin de rester concurrentiels. Nos frais de production sont trop élevés et l'on s'ingénie à mettre en place des législations perfectionnistes beaucoup plus contraignantes que celles que connaissent les pays de la Communauté européenne.

Sur le plan politique, nos institutions mériteraient un sérieux lifting. Ce n'est pas en augmentant la rétribution des parlementaires fédéraux ou en faisant de ces élus des professionnels de la politique que l'on atteindra un tel objectif. Des réformes s'imposent en particulier en matière de droit d'initiative et de référendum dont on use et abuse à l'heure actuelle. Que l'on songe un instant aux problèmes énergétiques dans lesquels les initiatives contre l'énergie atomique se sont multipliées ces dernières années, alors que les auteurs de ces mêmes initiatives combattent également des projets de barrages hydro-électriques au fil de l'eau ou l'aménagement d'installations existantes telles que celles de la Grande-Dixence.

Pendant que nous nous chipotons sur l'égalité entre hommes et femmes et que certains syndicats refusent cette égalité en matière de travail de nuit, que nous ergotons sur les améliorations à apporter à notre réseau ferroviaire, l'Europe se fait autour de nous et le risque est très grand que nous en demeurions à l'écart.

Unification européenne

Dans le courant des années cinquante, les pères de la Communauté européenne Jean Monnet, Alcide de Gasperi et Paul-Henri Spaak, pour n'en citer que quelques-uns, ont imaginé d'unir les peuples d'Europe dans un grand ensemble politique et économique afin de canaliser leurs énergies au lieu de les laisser se manifester de façon belliqueuse. Aujourd'hui, cette union a atteint un degré d'intégration politico-économique au-delà duquel elle ne peut que se renforcer, ce qui la rendra toujours plus performante sur le plan international.

Face à ce phénomène, nous donnons l'impression de vivre comme le décrivait Victor Hugo qui prétendait que le Suisse trait sa vache et vit heureux sur sa montagne.

Mesdames et Messieurs, l'Europe se fait et continuera à se renforcer avec ou sans notre pays. Si nous ne sommes pas partie prenante, selon des modalités à négocier, il y a fort à parier que les phénomènes de transfert de centres de décision à l'étranger ou d'expatriation d'entreprises s'accroîtront.

Actuellement, environ 55% de nos exportations vont vers les pays de la Communauté européenne et 70% à 75% de nos importations en proviennent. Si nous nous marginalisons par rapport à cette entité économique, nous aurons toujours plus de peine à y vendre nos produits et nos services.

Quel visage pour l'Europe de demain?

Essayons d'imaginer un instant quelle pourrait être la configuration de l'Europe de demain. 1991 a été déclarée année de l'Utopie; osons donc être utopistes.

J'admets que notre pays en fera partie et que cette Europe n'est pas celle des nations chères au Général de Gaulle, mais bien celle des régions. Vous objecterez immédiatement que cela signifie l'éclatement de la Suisse. C'est vrai, mais cela l'est aussi pour d'autres nations du vieux continent.

Replaçons-nous dans une perspective historique. De 1291 à 1815, les états qui constituent l'actuelle Confédération helvétique se sont regroupés pour

des raisons de sécurité territoriales et afin de préserver une forme d'autonomie tant politique qu'économique. A l'époque, ces états constituaient des régions. Aujourd'hui, quels sont encore les points communs entre un Vaudois et un Zurichois? Souvent aucun des deux ne connaît la langue maternelle de son compatriote et s'ils veulent se parler, ils doivent utiliser l'anglais. Nous pouvons faire la même constatation dans d'autres pays d'Europe. Quels sont les points communs à un Allemand de Kiel et à un Bavarois à part l'appartenance à la même nation. En France, dites-moi ce qui unit le Breton et le Parisien ou en Belgique le Wallon francophone et le Flammand qui s'exprime dans un langage proche du néerlandais? Quant aux Valdôtains, ils sont plus proches du Valais que de Turin ou de Milan.

Les frontières politiques héritées du passé et des traités qui ont mis fin aux conflits armés de la Renaissance à nos jours apparaissent aujourd'hui artificielles en comparaison de régions capables de constituer des entités économiques et politiques. Prenons comme exemple le bassin lémanique séparé par une frontière politique alors qu'une grande partie de la population de la rive française du lac gagne sa vie dans les cantons de Vaud, de Genève et du Valais. A Bâle, la situation est identique; l'arrière-pays de cette ville englobe l'Alsace et une partie du sud de l'Allemagne.

On pourrait multiplier les exemples, d'ailleurs certaines autorités politiques l'ont parfaitement compris en constituant des entités supranationales, de caractère régional, tel le Conseil du Léman par exemple.

Je n'ai pas la prétention de définir les structures politiques de cette Europe des régions. Je pense néanmoins qu'elles seront fédéralistes et laisseront une grande autonomie régionale. Cette vision de l'avenir du vieux continent n'a rien d'utopiste, les Etats-Unis d'Amérique connaissaient de telles structures depuis plus de deux siècles. Ce qui est possible là-bas doit aussi l'être ici ou les régions sont encore plus marquées du fait des diverses langues et cultures.

Mon vœu, en ce jour anniversaire, est que notre patrie et ses citoyens sachent relever les défis qui nous attendent comme l'ont fait, de manière exemplaire, nos ancêtres d'il y a 700 ans afin que les Helvètes que nous sommes aient toujours leur place et leur mot à dire dans l'Europe de demain.

*Daniel Grosclaude
Président du Conseil communal*

municipalité

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle à l'attention des électeurs et électrices que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi	de 19 h. 00 à 20 h. 30
Le samedi	de 19 h. 00 à 20 h. 30
Le dimanche	de 10 h. 30 à 12 h. 30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

Communications Séance du 30.9.91

1. Carrefour de Coppoz

Les travaux avancent conformément au programme. Comme vous avez pu le constater, toute la partie sud du carrefour, ainsi que l'allée de l'église sont terminées. Le travail se poursuit entre le restaurant de Coppoz et la ferme Menétrey. Les travaux seront complètement terminés au courant du mois de novembre. Nous remercions les usagers de leur patience.

2. Prix de l'eau

Vous avez tous constaté que la structure des coûts de l'eau au Mont a été modifiée par les S.l. de Lausanne qui approvisionnent notre Commune.

Dès le premier janvier 1992 le tarif forfaitaire sera abandonné et l'eau nous sera facturée de la manière suivante:

- location du compteur
- taxe annuelle de base: Fr. 48.-
- prix de l'eau de Fr. 1,90 par m³

Ce prix correspond au prix appliqué pour les Lausannois soit Fr. 1.50 par m³ auquel s'ajoute un supplément de 40 ct. que les S.l. expliquent par les frais causés par l'éloignement et l'altitude.

Il faut d'abord relever que ces décisions sont conformes aux dispositions de la convention du 7.4.67 entre la commune du Mont et celle de Lausanne, convention dont

l'article 27 spécifie que les tarifs en vigueur sur le réseau lausannois peuvent être majorés de 40 % au maximum pour tenir compte des éléments mentionnés précédemment.

Toutefois ce supplément de 40 % ayant été calculé sur un tarif de base plus bas qu'actuellement, le supplément de 40 ct. ne correspond plus aujourd'hui aux frais réels. La Municipalité a donc entrepris des démarches pour faire modifier le prix de l'eau à la baisse et réviser la convention dans le sens qu'un éventuel supplément d'altitude doit correspondre aux frais réels.

Il est probable que ces négociations aboutiront à une réduction sensible du prix de l'eau dès le 1.1.1993.

Dans l'attente d'un accord définitif la Municipalité a préféré surseoir à la vente des sources. Elle se réserve en effet de refaire le calcul avec les nouveaux tarifs, lorsque ceux-ci seront fixés.

3. Participation de la Commune de Fr. 320'000.- aux frais de construction des ouvrages de protection contre le bruit en bordure de la N9

Sur la base du préavis 14/1987, la Municipalité a participé pour un montant de Fr. 320'000.- aux frais de construction des parois anti-bruit. En fonction des usages de l'époque elle s'est substituée aux propriétaires ayant construit après la construction de l'autoroute, propriétaires auxquels le bureau des autoroutes demandait une participation financière. Lors de la séance du 27 mai du Conseil communal M. Staub s'est informé de la situation au Mont après avoir lu dans la presse que la Commune de Morges avait essayé de récupérer sa participation. Nous pouvons lui répondre de la manière suivante:

- Dans le cas de Morges le Canton et la Confédération ont refusé de rembourser parce que les accords à ce sujet étaient antérieurs à la loi sur la protection de l'environnement.
- Pour le Mont la situation paraît à priori différente puisque la LPE a été mise en vigueur en avril 1987 et que les versements ont été effectués ultérieurement.
- La Municipalité se propose en conséquence de demander au Canton pourquoi l'on n'applique pas dans ce cas intégralement le principe du pollueur payeur qui voudrait que ce soit

le "propriétaire" de l'autoroute qui supporte le prix de l'assainissement.

Nous vous informerons ultérieurement du résultat de ces démarches. Par ailleurs, à la suite de la question posée au Conseil d'Etat par notre député M. B. Schmutz, le Canton semble procéder à un nouvel examen des mesures supplémentaires à prendre dans ce domaine avant que l'on procède à la construction d'une troisième voie.

Télé-réseau communal

Dans un numéro précédent de ce journal, nous vous informions du résultat des tractations que la Municipalité du Mont avait eues avec les Services industriels de la ville de Lausanne, concernant la mise en œuvre d'un télé-réseau sur le territoire de notre Commune. Le prix de Fr. 5'200.- par prise, auquel était parvenu le bureau spécialisé, mandaté par la ville de Lausanne, pour cette étude, nous paraissait trop élevé et nous avons demandé aux Services industriels lausannois de réétudier, si possible, une variante meilleure marché.

Cette étude complémentaire a été faite et suite à une simplification de certains travaux et équipements, prévus initialement, le montant des travaux a été diminué et correspond actuellement à un montant de Fr. 3'500.- par prise, compte tenu des Fr. 1'500.- par prise, pris en charge par la ville de Lausanne et financés par l'abonnement mensuel.

Le 15 octobre 1991, le Directeur des Services industriels de Lausanne nous confirmait les points suivants:

- Coût d'une taxe de raccordement de Fr. 3'500.- pour chaque propriétaire d'immeuble, soit une taxe pour chaque villa individuelle, une taxe pour chaque bâtiment locatif et deux taxes pour les villas jumelles
- Coût de l'abonnement mensuel de Fr. 18.- pour chaque abonné
- Début de l'étude détaillée du télé-réseau en 1992
- Début des travaux au 2^{ème} semestre 1992.

Chacun des quartiers de notre Commune fera l'objet d'une enquête complémentaire des Services industriels de Lausanne, afin de déterminer le nombre des abonnés potentiels. Si, par hasard, un quartier ne présentait pas un intérêt suffisant pour le télé-réseau, il pourrait éventuellement ne pas en être équipé.

En principe une convention entre la

commune du Mont et les Services industriels de la ville de Lausanne sera signée d'ici à la fin de l'année ou au début 1992.

Il est à noter enfin qu'une étude parallèle établie, à notre demande, par la Compagnie vaudoise d'électricité, arrive à un prix de Fr. 4'400.- par prise et de Fr. 25.- par mois d'abonnement, donc sensiblement plus cher que celui des S.I.

J.-P. Carroz, syndic

Agence communale d'assurances sociales

Nous informons que l'Agence communale d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne, sera fermée du 23.12.1991 au 06.01.1992.

Action Roumanie Lettre à notre Syndic

Cher Monsieur,

Par la présente les habitants de la commune Paltin et du village Ghebari ainsi que moi-même vous présentons nos remerciements et faisons part de nos plus sincères sentiments de reconnaissance.

Votre geste de générosité restera inoubliable dans nos cœurs et comptera parmi les événements historiques de notre région. Sa signification est d'autant plus profonde que notre commune, comme tout le pays d'ailleurs, se trouve dans un moment décisif de son histoire où ses difficultés sont aussi immenses que ses espérances.

Notre joie et émotion ont été d'autant plus grandes que votre aide matérielle et substantielle nous a fait rencontrer les quatre accompagnants du transport, de remarquables représentants de la commune jumelle Le Mont et du peuple helvétique, et qui ont parfaitement su accomplir leur noble et difficile mission. Nous espérons que la sincère amitié que nous avons liée durant les quelques jours de Pâques va durer pour toujours.

Je ne peux pas terminer sans mentionner la précieuse contribution des Messieurs Dan et Mircea Bucurescu au bon déroulement de cette action.

En regrettant le retard de ces quelques lignes et dans l'espoir d'un contact encore plus étroit entre nos deux Communes, je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de ma parfaite considération.

Ovidiu Grigorescu



Service du Feu

Le corps des sapeurs-pompiers du Mont, vous connaissez ?

Organisés en 4 groupes d'alarme, ce ne sont pas moins d'une cinquantaine d'hommes qui peuvent être engagés en cas de sinistre important, tenant compte naturellement de l'heure à laquelle l'alarme est donnée.

L'équipe du "Premier-Secours", forte de 12 hommes, est atteignable par SMT (Service de mise sur pied téléphonique) et par récepteur de poche individuel.

Les deuxième et troisième groupes, comprenant respectivement 24 et 12 hommes, sont également branchés sur le système d'alarme téléphonique.

Le quatrième groupe (7 sapeurs) est, quant à lui, mobilisé sur appels individuels.

En cas de sinistre, le numéro d'appel 118 est réceptionné par le téléphoniste de la centrale du Poste permanent de Lausanne, qui transmet le message au groupe de renfort des sapeurs professionnels et alerte le "Premier-secours" voir le deuxième groupe suivant la nature du bâtiment, son affectation. Pour une ferme, par exemple la consigne prévoit une alarme générale, soit de l'ensemble du Corps.

Les plans d'intervention, établis par l'Etat-Major, font l'objet d'une application pratique dans le but d'apporter une meilleure connaissance des lieux et des locaux.

Les bâtiments industriels et les établissements médico-sociaux, pourvus d'un dispositif de détection incendie, sont reliés directement à la centrale d'alarme du poste permanent de Lausanne. Un dossier, comprenant la clé passe-partout et les plans complets de l'immeuble, est remis par le téléphoniste au chef CR (Centre de renfort), lors du départ en intervention.

Ces interventions, 27 pour cette année, ont été nécessaires pour 8 cas feu, 5 inondations, 2 foudre, 11 déclenchements d'installation de détection et un chemin obstrué par un arbre déraciné par la tempête.

Promotions

Dorénavant l'Etat-Major dispose d'un officier instructeur en la personne du lieutenant André Guex, qui s'est investi dans la préparation de son diplôme

d'instructeur sapeur-pompier qu'il a obtenu au terme d'un cours de formation d'une semaine à Baden. Nous le remercions pour l'intérêt qu'il porte à cette activité et lui souhaitons beaucoup de succès et de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Le sapeur Serge Bratschi a été promu au grade de caporal. D'autre part le cdt et son remplaçant, le plt Jean-Claude Amiguet sont allés suivre un cours de perfectionnement au centre de la protection civile à Gollion.

Recrutement

Pour toutes les personnes intéressées par ce service d'utilité publique, nous organisons une séance d'information, le lundi 2 décembre 1991 à 20 heures au collège du Mottier B.

Enfin, la bonne marche de notre service ne saurait être garantie sans l'appui de nos autorités, tant exécutive que législative, auxquelles nous adressons notre témoignage de reconnaissance pour leur clairvoyance et leur compréhension.

Rappel des cinq règles principales à observer en cas de feu

-  **Appelez le 118**
Indiquez nom, adresse commune, ce qui brûle
-  **Sauvez les personnes**
-  **Fermez portes et fenêtres**
-  **Combattez le feu**
avec couvertures, seaux d'eau, extincteurs
-  **Guidez et renseignez**
les sapeurs-pompiers

A propos du dernier point, le numéro devrait être placé bien en vue, dans la mesure du possible, vu depuis le chemin. Par votre présence en bordure de propriété, vous aiderez d'une manière efficace, les sapeurs-pompiers à localiser le lieu du sinistre.

Pour l'Etat-Major
Le cdt B. Chabioz
Ch. Doucy 2 · 653 02 31



Le Centre Médico-Social du Mont
021 / 652 22 11

Dans la précédente parution des "4 coins du Mont" Jocelyne Blanchard,

vous a présenté sa fonction d'ergothérapeute dans le C.M.S., à mon tour de vous décrire ma profession d'assistante sociale.

Contrairement à celle de ma collègue, la profession d'assistante sociale est bien plus ancienne et certainement plus familière pour la plupart d'entre vous. En effet, malgré l'évolution de sa méthode ou de sa conception du travail social à travers les années, elle répond toujours à des besoins sociaux-économiques bien reconnus, le chômage, le problème de logement, l'aide financière, la famille, les jeunes, ou des problèmes liés à l'état de santé (handicap, maladie, convalescence, placement en institution, etc.).

L'augmentation des besoins et leurs diversités, la nécessité d'une spécialisation dans chaque domaine semble inévitable. Actuellement on peut trouver des assistants(es) sociaux(les) dans différents milieux:

- les hôpitaux: CHUV, l'hôpital de l'enfance,
- les administrations communales ou cantonales.

Les institutions spécialisées ou associations telles que:

- la psychiatrie, la psycho-gériatrie,
- pro-familia, pro-infirmis, pro-senectute, pro-juventute,
- le tuteur général,
- le service de protection de la jeunesse,
- le centre social protestant, etc...
et plus récemment les centres médico-sociaux.

Dans mon article je me contenterai de vous parler du rôle de l'assistante sociale dans le maintien à domicile, de ses objectifs, de ses différentes tâches et attributions.

Objectif principal

L'activité de l'assistante sociale du centre médico-social, s'inscrit dans le cadre du programme du maintien à domicile. Elle travaille à 30 % sur les communes du secteur (Le Mont, Cugy, Froideville, Morrens, Bretigny et Montheron).

Elle intervient sur demande de l'intéressé lui-même, son entourage, son voisin, son médecin traitant, un autre service social ou tout simplement sur demande de ses collègues de travail. C'est une formule qui concerne d'ailleurs l'ensemble des professionnels du centre médico-social.

Elle se préoccupe des incidences sociales liées à l'atteinte de la santé physique et/ou psychique de personnes de tous âges avec pour objectif de les aider (elles et leurs proches) à surmonter leurs difficultés et à rester à

domicile aussi longtemps qu'elles le souhaitent. Ceci implique un soutien plus ou moins intensif, pour prévenir, accompagner, voire éviter des situations de crise et offrir un maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Les outils de travail

Les ressources humaines ou institutionnelles à disposition dans la région, ses connaissances et son expérience professionnelles. De par sa formation très diversifiée et complète, l'assistante sociale a un champ d'activité très étendu, qui touche les assurances sociales et maladie, la législation, la politique sociale, mais aussi le domaine des relations humaines.

Ces différents domaines sont en perpétuelle évolution, alors il est de son devoir de mettre à jour ses connaissances et de se perfectionner afin d'offrir à ses bénéficiaires des prestations de qualité.

Tâches spécifiques

L'assistante sociale aide et conseille pour des problèmes familiaux, professionnels, psychologiques, de logement, d'assurances ou d'ordres financiers et juridiques.

Elle apporte un soutien de plus ou moins longue durée, lorsque les problèmes représentent une charge que le bénéficiaire ou son entourage ne peut assumer entièrement.

Elle permet de donner un "coup de pouce" dans une phase difficile, mais ne cherche pas à se substituer à l'entourage ni aux autres professionnels. Ceci dans le but de favoriser ou de maintenir l'autonomie et les ressources de la personne, et/ou de son entourage et éviter ainsi de créer une dépendance.

Elle recherche et organise les courts séjours, le recours aux unités d'accueil temporaire (UAT), dans le but de décharger l'entourage familial et les proches, qui offrent aide et soins à un parent et/ou à un proche à domicile et donner à ce dernier un autre centre d'intérêt.

Elle s'occupe des placements en institution ou établissement médico-social (EMS), dans des situations dites limites et où la famille ou l'équipe du Centre Médico-Social ne peuvent plus répondre aux besoins, pour des raisons diverses, ex.: dégradation de l'état de santé physique ou psychique, épuisement de l'entourage.

Dans ce type de situation l'assistante sociale, en plus des démarches administratives, accompagne et aide le

bénéficiaire ou sa famille à se préparer, à accepter une décision, qui n'est pas toujours facile à prendre. Du fait de l'impact qu'elle peut avoir sur le vécu de la personne, ses projets de vie, son contexte familial, ses relations avec l'entourage, etc...

Elle a aussi un rôle d'information sur toutes les questions qui ont trait aux assurances sociales. Un domaine qui est très vaste et parfois complexe.

A ce propos si vous avez des questions à poser sur vos droits à des prestations sociales telles que, l'allocation pour impotent (AI), les prestations complémentaires (PC), l'aide sociale, vous pouvez obtenir ces renseignements directement auprès du préposé à l'AVS de votre Commune de domicile, ou vous adresser à l'assistante sociale du CMS.

L'assistante sociale du C.M.S., joue aussi un rôle de plaque tournante, pour les situations non médico-sociales et qui relèvent d'un service spécialisé, tel que: le service de protection de la jeunesse, Pro-familia, le service social de commune, etc. Elle se charge d'orienter les personnes compte tenu de leur problématique et de la demande exprimée.

Elle favorise la création ou la mise en place de groupes ou d'associations de quartiers ou sur le secteur de son activité. Dans un but d'échange et d'information, en tenant compte des intérêts, des besoins de la population et des structures et ressources existantes: l'exemple du groupe des "4 coins", ou "le café contact" sur la commune du Mont.

Collaboration

L'assistante sociale collabore en priorité avec les membres de l'équipe du Centre Médico-Social dont elle fait partie, ainsi que ses collègues des autres C.M.S.

Mais elle favorise une étroite collaboration avec les partenaires privés ou publiques du secteur tel que: les médecins, les physiothérapeutes, les préposés à l'AVS, les établissements médicaux-sociaux, ex.: La Paix du Soir ou La Naz, etc.

Elle entretient des relations avec d'autres institutions communales ou cantonales, des associations professionnelles et bénévoles, telles que: l'association vaudoise des établissements médico-sociaux, les ligues vaudoises contre le cancer et de la santé, Pro-senectute ou Pro-infirmis, etc.

Le secret professionnel

L'assistante sociale est tenue à un rigoureux devoir de discrétion, qui

découle d'ailleurs de ses obligations contractuelles. Du fait qu'elle a accès dans l'exercice de ses fonctions à des données personnelles et que les bénéficiaires lui confient leurs problèmes de vie privée, elle est tenue aussi au secret professionnel.

Vous venez de parcourir en quelques lignes la description du travail de l'assistante sociale, que j'assume quotidiennement dans votre centre médico-social. J'espère que cela a permis à celles ou ceux qui ne le connaissent pas, de le découvrir et aux autres personnes de confirmer ce qu'elles savaient déjà.

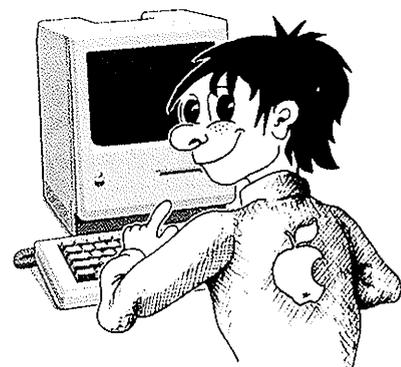
Il est important de savoir que les interventions que je pourrais faire pour vous un jour, ne sont pas rémunérées. Donc vous savez maintenant, que je suis à votre disposition au:

Centre Médico-Social du Mont
Rte de Lausanne 16 · tél. 652 22 11

Fabienne Ke.

Responsable d'équipe
Assistante sociale

dans nos établissements scolaires



"JO", un cadeau à nos grands élèves, mais surtout "une réflexion"

Après trois ans de travail, Derib, le père de Yakari, de Buddy Longway et de bien d'autres, vient de signer "Jo", une BD sur le sida destinée à faire œuvre de prévention auprès des jeunes de 14 à 20 ans, de Suisse, de France et de Belgique.

Derib a suivi des séropositifs qui se savaient condamnés. Il a connu celle qui a servi de modèle à "Jo"; il l'a accompagnée jusqu'à la fin, l'a dessinée et il a su transmettre à travers sa bande dessinée, toute l'émotion qu'il a ressentie. Dans un langage accessible aux adolescents, sans chercher à donner de leçon de morale, et avec beaucoup de pudeur, il raconte une histoire tellement triste, mais tellement vraie qui doit être pour tous "un espoir de vie".

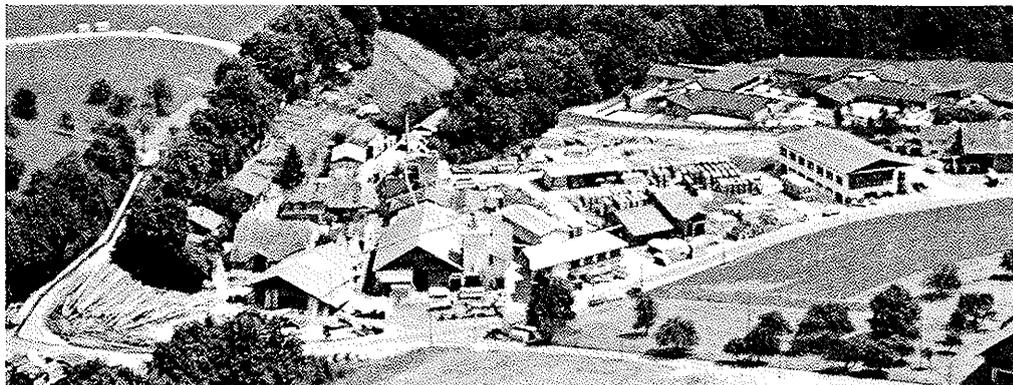
Une importante entreprise de notre commune

Un petit atelier ne comptant qu'un seul ouvrier est devenu après deux siècles une importante entreprise de plus de cent employés. Nous avons eu envie d'en savoir plus et de vous la présenter.

Son développement

En 1820, Monsieur Menétrey débute dans son petit atelier avec un seul ouvrier. Il choisit un endroit situé en amont du confluent de la Valleyre et du Flon, car il a besoin de la force hydraulique pour actionner ses machines. En 1869, ce n'est plus un "petit atelier", mais déjà une importante scierie qui déménage pour des raisons de place en bordure de la route de la Clochatte.

Les billes de bois sont acheminées par des chevaux, puis par camion. Peu après l'apparition du commerce international, la scierie reçoit ses premiers bois exotiques. Les bois sont séchés naturellement (à l'air libre), après être débités et sciés. Plus tard, ils acquièrent un séchoir dont on ne peut pas régler la température. Mais avec les progrès techniques, un séchoir moderne permettant de conditionner le bois



Vue aérienne de la scierie Menétrey

en fonction de son utilisation vient compléter l'ancienne installation.

L'entreprise aujourd'hui

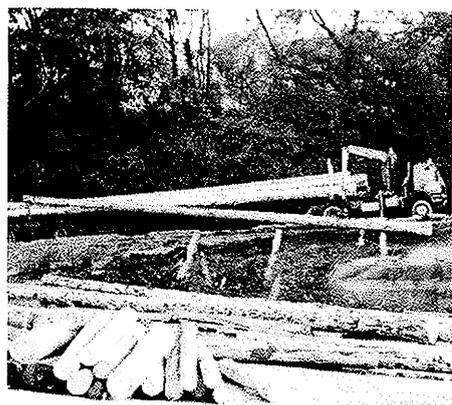
L'entreprise est divisée en quatre secteurs : la scierie, "la raboterie", la parqueterie, les revêtement synthétiques. Chacun, dirigé par un patron, occupe environ 25 ouvriers. Cette entreprise est très importante en Suisse du point de vue commercial, son débit annuel peut varier de 5000 à 6000 mètres cubes. Les clients sont des professionnels, des grossistes, des particuliers. L'amélioration des dispositifs de sécurité sur les machines ont réduit passablement les risques d'accidents. L'entreprise fournit le matériel de protection, les ouvriers sont en principe obligés de le porter,

mais si ces derniers ne le mettent pas, c'est à leurs risques et périls. Il est aussi interdit de fumer à cause des dangers d'incendie. Aujourd'hui les appareils qui pourraient poser des problèmes écologiques, comme les cheminées dont une fonctionne 24 h sur 24 et l'autre de 4 h 30 à 22 h 00, sont munis d'un système anti-pollution que le Service de lutte contre les nuisances vient contrôler régulièrement.

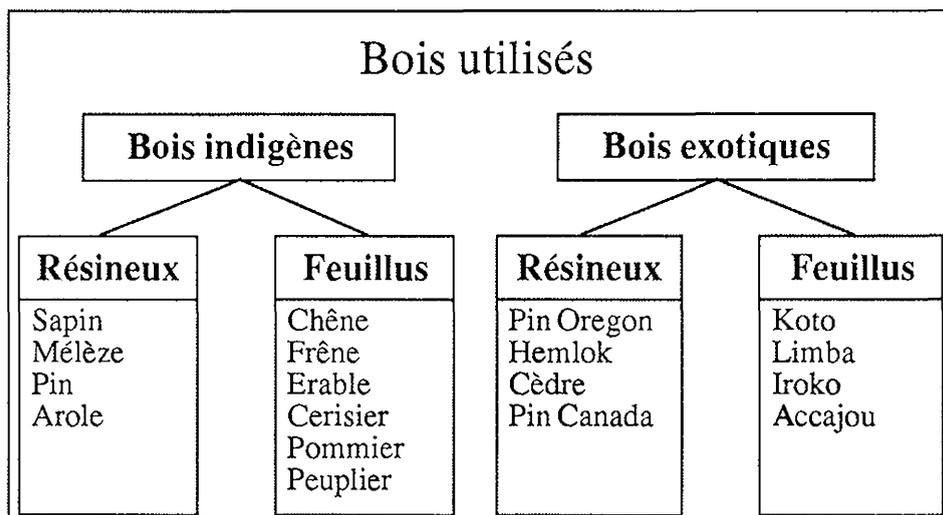
La scierie Menétrey n'a pas de projet d'avenir, à par renouveler les machines de temps en temps. C'est donc une entreprise bien organisée depuis de nombreuses années.

Bertrand Chabloz

Hubert Liardon



Déchargement des billons



De Sion au Lausanne-Sports en passant par Wettingen

Un footballeur professionnel au Mont-sur-Lausanne! Mais de qui s'agit-il? Si l'on vous dit qu'il joue à l'aile gauche au Lausanne-Sports, vous aurez sûrement deviné que nous allons vous parler de Dominique Cina.

Sa carrière

En 1962, un futur footballeur naît en Valais. Dès l'âge de 8 ans, il commence le football. Il suit l'école secondaire à Sierre. Grâce à ses qualités de joueur, il s'ouvre à

18 ans les portes de la ligue nationale A à Sion, où il jouera pendant huit ans. Parallèlement, il décide d'être employé de banque, métier qu'il exerce jusqu'à 27 ans, au début à 100%, puis à 50% pour finir à 15%. Ensuite, il stoppe cette activité pour devenir footballeur professionnel à Wettingen pendant un an et demi.

L'entraîneur du Lausanne-Sports, Umberto Barberis, remarque ses capacités et l'appelle pour qu'il vienne jouer au LS. En 10 ans, il a marqué environ 125 buts dont onze

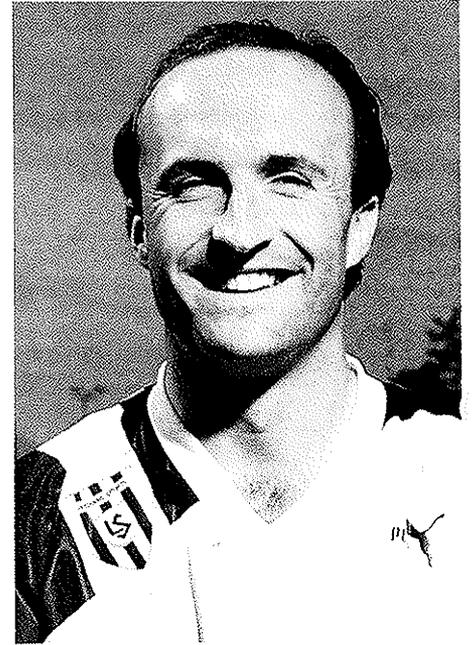
au Lausanne-Sports. Il s'entraîne sept à dix fois par semaine, (le matin et l'après-midi), et a six semaines de vacances par année.

Ses plus beaux souvenirs

Dominique Cina a gagné la coupe Suisse avec Sion et il a joué des matches avec l'équipe nationale. Il a aussi reçu la coupe du meilleur buteur de ligue nationale A en 1985.

Sa vie hors du foot

Dominique Cina trouve un appartement au Mont-sur-Lausanne, et depuis quatre mois, il y vit avec sa femme et



Cina sous ses nouvelles couleurs

leur fils de neuf mois. Tous les matins, il a du temps pour rester avec sa femme et son fils David. Le couple ne connaît pas bien la région, mais il s'y plaît déjà.

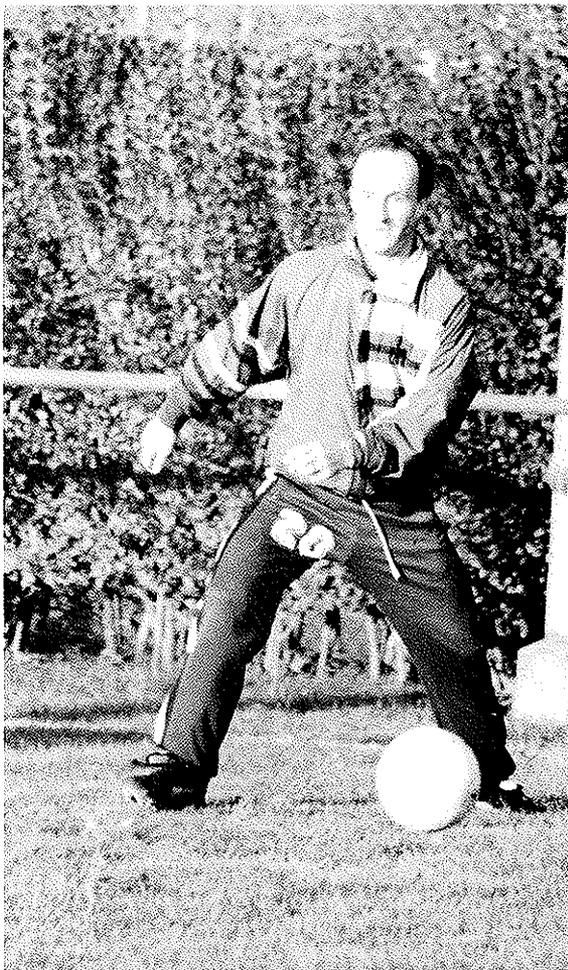
Son avenir

Dominique Cina a un contrat avec le Lausanne-Sports jusqu'en 1993. Après, il n'envisage pas d'arrêter sa carrière, mais si Dominique se blesse au point de ne plus pouvoir jouer au foot, il aimerait reprendre son ancien travail dans une banque.

Nous souhaitons qu'il puisse encore jouer au foot en ligue nationale A le plus longtemps possible.

Alain Ménétrety

Jean-Luc Laedermann



Dominique Cina à l'entraînement

L e M . D . M

Peut-être ne le saviez-vous pas, mais notre village abrite un manège situé en pleine nature, en lisière de forêt, à l'écart de tout. Où ? Et bien tout simplement aux "Planches". Si vous voulez en savoir plus sur le M.D.M. (manège du Mont), alors découvrez-le avec nous.

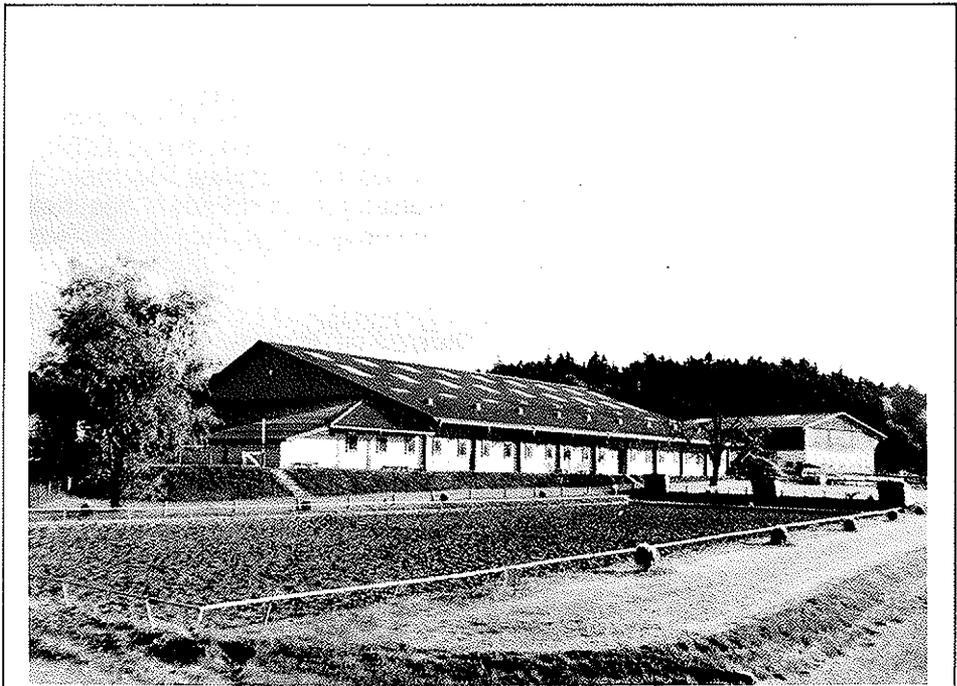
Histoire

André Berger (né au milieu des chevaux) décida un jour de devenir agriculteur, mais il eut vite fait de changer de métier. Il alla tout d'abord (en 1974) faire une formation de maître de manège chez M. Weier (en Suisse allemande). Puis, il installa son premier manège en 1975 à Villars-Tiercelin (un village dans le Jorat). Ensuite, il déménagea à Prilly où il ouvrit le manège de "la maison blanche" en 1980. A ce moment, il avait environ 50 chevaux. Et enfin, il s'installa définitivement au Mont le premier août 1986.

Et maintenant

Il possède dix chevaux de manège qui sont montés par 280 à 350 personnes, et 50 chevaux privé qu'il garde en pension.

Le terrain a une superficie de 50'000 mètres carré et compte une halle, un carré de dressage, deux



Carré de dressage et face sud du manège

paddocks de saut ainsi que plusieurs parcs et écuries qui peuvent accueillir une septantaine de chevaux.

Dans la vie de tous les jours, deux palefreniers s'occupent de nettoyer les boxes, d'étriller les chevaux de manège dont le nombre varie entre 8 et 10 ainsi que de leur donner à manger, de l'entretien des écuries et de l'environnement.

M. Berger et sa compagne se chargent des cours et du bon fonctionnement du manège.

Les concours

Nous avons différentes disciplines: le saut, le dressage qui sont les plus courantes, ainsi que l'attelage et le cross déjà moins pratiqués. Huit à dix concours par année se déroulent au manège. Les 21 et 22 septembre dernier, nous avons pu assister à différentes épreuves de saut libre, régional et national.

Le week-end suivant était consacré au dressage qui accueillait les finalistes du championnat Suisse régional, épreuve réservée aux concurrents suisses et remportée par une paire neuchâteloise: Carolyn Dahl et Ayat de Tropaz. Nous avons pu assister à de beaux parcours aussi bien en saut qu'en dressage.

Joëlle Bonzon

Thaïs Cornaz

La plus belle conquête de l'homme



Posséder un cheval n'est pas si facile car il demande beaucoup de temps et d'énergie. Il a besoin qu'on le nettoye, le soigne, le monte tous les jours et qu'on prenne garde à son bien-être. Ce ne doit pas être une chose à prendre à la légère car un cheval ne s'assimile pas à un jouet. Se trouver sur la plus belle conquête de l'homme représente une telle satisfaction qu'il mérite toute notre attention.



La BD "Jo" a été distribuée à mi-novembre à tous nos jeunes de 8^e et 9^e année par le médiateur de l'Établissement secondaire après une lettre explicative aux parents. La distribution a été précédée d'une information sur le sida, de la projection d'un extrait d'une cassette vidéo "Prévention sida" et d'une discussion. La qualité de l'écoute des jeunes et leurs nombreuses questions témoignent que le message a été bien reçu.

D'autre part, l'Association Sid'Art présentera le 29 novembre "La Valse des Plastics" aux mêmes élèves, un spectacle éducatif soutenu par l'Office fédéral de la santé publique et par le Service vaudois de la santé publique.

Début décembre, un débat organisé dans le cadre de chaque classe de 8^e et 9^e permettra de discuter de la BD, du spectacle et de répondre aux questions de chacun.

paroisse du mont

Café-contact

Le Café-contact de fin novembre est reporté au 5 décembre 1991.

Rencontre avec Alix Noble, qui nous parlera des contes et de la manière de les dire.

A 9 h., route du Jorat 5, bâtiment imprimerie Hauswirth. Bienvenue à toutes !

Autour d'un clocher...

Une belle avenue bien droite, des jeunes arbres vigoureux, des bancs, une mosaïque au nord du temple, un toit tout neuf pour notre petit bâtiment, voilà pour les extérieurs.

Et dedans, que se passe-t-il ? 50 enfants, plus de 100 cathécumènes, une septantaine de fidèles au culte, un Dieu Éternel qui nous attend toujours... et deux pasteurs, l'un, M. Chautems dont la silhouette nous sera bientôt familière, et l'autre, celui qui a poussé les volets de la Cure cet été, avec sa

famille, M. Juvet. Notre paroisse vit, et votre présence au culte ou à la journée d'offrande, témoigne de votre attachement à Dieu et à ceux qui portent le souci de l'annoncer.

Pour vous, jeunes parents, pour que vous puissiez aussi venir au culte à 10 h. le dimanche, sachez que dans les locaux de la garderie des Moufflets, au Petit-Mont, nous attendons les petits dès 9 h. 45.

Le mercredi 27 novembre, nous vous invitons à participer à notre assemblée de paroisse d'automne à 20 h. 15 dans nos locaux: c'est l'occasion de se renseigner et de poser des questions sur le fonctionnement de notre paroisse.

Et puis Noël approche, avec l'anniversaire de ce Jésus né dans une étable et toutes les façons que nous avons de nous rappeler ce joyeux évènement. Si vous aimez la fraîcheur des chants d'enfants, leurs gestes spontanés pour dire Noël, alors, ne manquez pas l'arbre de Noël des familles, le mercredi 18 décembre à 19 h. à l'église: il y aura de la place pour chacun autour de notre crèche.

Le 24 décembre, veillée de Noël à 22 h. et le 25 à 10 h., culte de Noël.

P.S.: M. Chautems est toujours à la recherche d'un logement dans notre Commune; si vous en connaissez un, faites le lui savoir au tél. 312 35 33.

V. Henny

paroisse saint-amédée

La paroisse catholique Saint-Amédée couvre le territoire du quartier de Bellevaux, et celui de la commune du Mont.

Depuis septembre 1988, une équipe pastorale est chargée du ministère de notre paroisse, ainsi que de celles de Saint-André (quartier de la Bléchettes) et du Saint-Esprit (quartier du Boisy).

L'équipe pastorale est composée de MM. les abbés:

Michel Schöni
Jean-Marc Brennenstuhl
Alain de Raemy

curés, et Mlle Geneviève Rieder, secrétaire pastorale.

La résidence des prêtres se trouve à la cure catholique, ch. du Boisy 21, 1004 Lausanne, et le tél. est le 36 57 77

ou celui de Saint-Amédée (37 22 32).

L'horaire de nos offices est le suivant:

Samedi	18 h. Messe anticipée
Dimanche	10 h. 30, Messe
En semaine	Messe à 9 h. 00
Mardi 24.12	sauf le lundi et samedi 23 h. 30 Veillée de Noël 24 h. Messe de la Nativité de Notre-Seigneur
Mercredi 25.12	10 h. 30 Messe de Noël
Dim. 19.01.92	En notre église de Saint-Amédée, célébration œcuménique.

nos jubilaires

Nonante ans



C'est le 10 octobre 1991, jour où son fils aîné Jean fêtait ses 70 ans que Mr Rose Henny-Henny fêtait elle aussi son anniversaire: 90 ans, encore alerte, une mémoire quasi infaillible et des souvenirs riches d'une vie entière passée à la Grange de Montricher.

Héritant la ferme de ses parents, elle la cultive avec son mari Gustave durant de nombreuses années. Maintenant son petit-fils exploite le domaine avec sa femme et leurs trois enfants. Rose est la 7^{ème} génération de Henny qui a vécu là. Auparavant, la Grange de Montricher appartenait aux Seigneurs de Montricher qui se reposaient-là, changeaient de monture avant de se rendre à la ville. Bravo à cette mère de 2 enfants, 3 petits-enfants et arrière-grand-mère de 6. Longue vie et bonne santé, voilà ce que sont venus lui souhaiter MM. Guex, municipal et Frioud, secrétaire, lors de leur visite.

Noces d'Or

Agréable mission pour notre déléga-

tion - MM. Claude Agassiz, municipal, et C. Frioud, secrétaire soussigné - d'apporter les félicitations et les vœux de l'Exécutif communal à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de mariage de M. le Dr Marc Ramseyer et son épouse Jeanne, née Reymond, jeudi 19 septembre 1991.

Domiciliés au Mont depuis 1957, et après un bref séjour sur le territoire d'une Commune voisine, M. et Mme Marc Ramseyer ont récemment réintégré leur belle demeure du chemin du Pré d'Ogue pour y vivre encore de belles et tranquilles années, ce que nous leur souhaitons de tout cœur.

Ce couple discret et modeste mérite tout de même que l'on souligne la brillante carrière de M. le Docteur Ramseyer, radiologue, qui exerça à l'Hôpital de St-Loup, puis à la Clinique La Source, jusqu'à fin 1978.

Nous leurs renouvelons nos vœux de santé et de bonheur pour une paisible retraite dans leur maison du Petit-Mont.

C. Frioud
Secrétaire municipal

le conseil du vétérinaire

L'hiver approchant à grands pas, il paraît judicieux de rappeler quelques précautions à prendre avec les animaux.

Tout d'abord concernant le réglage du chauffage domestique, il faut savoir que plus la température est élevée, plus l'animal mettra de poils d'hiver. Il risquera donc plus facilement de prendre froid lors de ses sorties. Si un manteau est indiqué pour un chien, ce n'est certainement pas le cas pour un chat ! Alors, la meilleure chose à faire lorsque l'on possède un chat qui sort est de ne pas trop chauffer. Quelques gripes, coryza, angines, etc. seront peut-être ainsi évités.

Un autre inconvénient du chauffage est la sécheresse de l'air qu'il occasionne. Cela peut engendrer un poil terne, des pellicules, une peau sèche et des démangeaisons. L'installation d'un humidificateur remédiera en général à ces symptômes. Par contre, il ne faut surtout pas faire de shampooing. Cela dégraisse la peau et enlève ainsi la couche protectrice, indispensable en hiver, contre le froid et l'humidité.

Lorsqu'il fait très froid, il faut marcher sans arrêt lorsque l'on promène un chien en laisse, ne pas stationner et

encore moins l'attacher devant un magasin.

S'il a neigé et qu'il gèle, il serait bon de graisser les pattes des chiens avant de les sortir. Cela protège les coussinets et permet d'éviter des crevasses.

Lorsqu'un chien a marché sur des trottoirs "salés", il faut lui rincer les pattes à l'eau tiède en rentrant.

Rincer à l'eau tiède est également la meilleure méthode pour débarrasser un chien des boules de neige collées dans ses poils.

Dr L. Walter

le conseil du jardinier

Soins aux arbres

Si l'hiver est une période de repos pour les plantes de jardin, cette saison correspond par contre au moment idéal pour soigner nos arbres.

Ces arbres, source de plaisir durant toute l'année, remplissent plusieurs tâches. Ils donnent une structure au jardin, créent des zones ombragées, peuvent porter fleurs, fruits et beaux feuillages, tout en assurant l'intimité nécessaire à notre domaine. Eléments importants, ils méritent bien quelques soins de maintien appropriés à chaque essence.

Le spécialiste d'arbres ornementaux et fruitiers peut juger de leur état sanitaire et décider de la forme d'élagage à adopter, comme des apports d'engrais et traitements antiparasites nécessaires. En ce qui concerne la taille, il considère l'équilibre de l'arbre, assurant un axe central dominant et une solide charpente régulière.

Dans le cas des arbres d'ornements, une taille dite d'éclaircissage est souvent souhaitable, afin de conserver une silhouette naturelle au sujet, tout en laissant la lumière pénétrer vers le centre. A cette taille s'ajoute un léger rabattage des branches trop longues ayant tendance à s'affaiblir. Mais attention, un trop sévère rabattage généralisé doit être évité au risque de provoquer, en réaction, une repousse en force de bois fragile !

Quant aux arbres fruitiers, ils bénéficient eux aussi d'une charpente bien structurée capable de porter les fruits et d'une pénétration de lumière vers le tronc, afin d'encourager une rapide fructification. Les apports d'engrais organiques, fumier de ferme ou engrais biologiques qui dérangent parfois, sur la pelouse par exemple,

peuvent aisément être remplacés par des engrais liquides ou être appliqués en profondeur, introduits dans des trous effectués au pourtour de l'arbre.

Les arbres fruitiers profitent toujours de traitements d'hiver aux huiles jaunes qui asphyxient les parasites, de même que d'un nettoyage des mousses et lichens recouvrant le tronc.

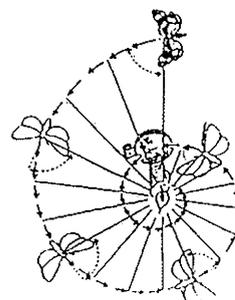
Alors que la nature s'assoupit, c'est le moment d'agir, de programmer la liste des soins à effectuer sur nos feuillages dégarnis et nos résineux, avant que la sève ne reprenne sa course ascendante.

Stephen Seymour

à savoir

Concours de crèches 1991

Exposition:
Grande salle du Mont-sur-Lausanne du lundi 2 décembre à 14 h. 30 au jeudi 12 décembre.



Participation au concours, plaisir de la rencontre, admiration des œuvres, ainsi que vote et accord de prix.

Le comité organisateur du concours de crèches 1991 vous invite à participer à l'évènement; le règlement vous sera expédié, veuillez le demander. Venez admirer les crèches fabriquées par les résidents des EMS, ainsi que les crèches exposées (hors concours) venant de différents pays (Mexique, France, Bolivie, Italie, etc.). Vous êtes invités à voter et à attribuer des prix: le Prix du public.

Soyez parmi nous !

Pour obtenir le règlement et de plus amples renseignements, veuillez nous contacter:

Pension La Naz
tél. 652 27 34
Le Mont

Carré Agnès et Raphaël Moréno



la séduction du style

ont le plaisir de vous annoncer l'ouverture de l'institut de beauté et la transformation du salon de coiffure, ouverture du lundi au samedi.

Rte de Lausanne 14
Le Mont/Lausanne
Tél. 652 39 44

Concert

Un concert de musique de chambre aura lieu à l'église du Mont

le dimanche 15 décembre
à 17 heures

Il sera donné par:

- Markus Haeberling, hautbois
- Patrick Marguerat, hautbois
- Dorothy Pade, basson
- Eva Brunishloz, clavecin.

Au programme:

sonates de Jean-Sébastien Bach et Jan Dismas Zelenka.

Entrée libre · collecte · durée env. 1h.

Passez le cap de la Nouvelle Année

A la grande salle du Mont, ambiance gaieté, musique avec Roméo (homme orchestre).

Prix: Fr. 60.-, comprenant entrée, repas, cotillons (enf. jusqu'à 13 ans, 30.-).

Menu: buffet de salades, chinoise à gogo, riz créole aux petits légumes, dessert du Nouvel An, café ou thé.

Renseignements et inscriptions:
652 72 79, heures des repas

Portes ouvertes
vendredi 13 et
samedi 14.12

chez

pentogravo

Ami Chesaux, nouveau propriétaire, se fait la joie de vous convier à partager le verre de l'amitié lors de ces deux journées "portes ouvertes", les:

vendredi 13 décembre 91
de 7 h. à 12 h. et de 14 h. à 20 h.

samedi 14 décembre 1991
de 7 h. à 16 h.

A cette occasion, nous vous présentons notre choix d'étains ainsi que des démonstrations de gravure sur étain, bois, plastique et aluminium.

Vous bénéficierez de la gravure gratuite pour tout achat fait lors de ces journées portes ouvertes.

Rte du Jorat 5
Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 652 89 76

Sapins de Noël

Profitez de nos sapins fraîchement coupés, la vente est au profit de bonnes œuvres.

En vente dès le 11 décembre de 12 h. à 20 h. 30 chez M. Genier Roland, aux Planches, à côté du restaurant de la Bastide.

Roland Genier, Les Planches, Le Mont

nos sociétés

Prix "Mérite USL 1991"



Dans sa séance du 10 octobre 91 l'Union des Sociétés locales du Mont remettait à M. Rémy Belet son prix mérite 1991.

MM. R. Annen, président et J.-J. Belet, municipal, ont relevé le dévouement exemplaire qu'a déployé Rémy Belet pour la collectivité, depuis son entrée le 1.8.76 au service de la Commune.

Son entregent, sa gentillesse, sa compréhension ainsi que sa fermeté ont contribué à établir un vrai dialogue pour régler, toujours à l'amiable, tous les problèmes posés parmi tant d'autres par les sociétés locales.



L'USL et la Commune se félicitent d'avoir trouvé en Rémy Belet une perle rare sans oublier d'associer la compréhension de Madame son épouse à un tel dévouement.

Un repas en commun, dans la bonne humeur a suivi la partie officielle de cette remise du prix de l'USL, cuvée 1991.

JPS, secrétaire USL

Coupe des écoliers

Pour cette 14^{ème} édition, organisée par "Renens-Natation, le responsable de la piscine et l'appui financier des communes du Mont et Cugy", un nombre important d'enfants du Mont et des communes voisines s'était donné rendez-vous le samedi 9 novembre pour disputer les 6 challenges mis en compétition.

Un public nombreux et connaisseur a, tout au long de la compétition, manifesté avec ardeur ses encouragements à la centaine de participants.

Merci à M. J.-P. Glanzmann, qui offre chaque année 2 coupes. Les heureux gagnants sont: Jeanne Robert et Vincent Crausaz.

Résultats pour 50 m nage libre.

Filles 9 ans et moins

1. Equey Valérie	82 Mor.	41.5
<i>Gagne le challenge G. Pasquali</i>		
2. Robert Jeanne	82 Mont	45.2
3. Frascova Céline	82 Mont	48.0

Garçons 9 ans et moins

1. Desarzens Rémi	82 Mor.	48.2
<i>Gagne le challenge G. Pasquali</i>		
2. De Vevey Gilles	82 Mont	53.1
3. Hauswirth Cyril	84 Mont	53.6

es 10 et 11 ans

1. Besson Céline	80 Mont	41.2
<i>Gagne le challenge J.-J. Belet</i>		
2. Pasche Cynthia	80 Mont	43.3
3. Huskie Louise	80 Cugy	43.6

Garçons 10 et 11 ans

1. Equey Sylvain	80 Mor.	33.9
<i>Gagne le challenge J.-J. Belet</i>		
2. Morlet Joseph	80 Month.	34.5
3. Voirol Didier	80 Mor.	39.4

Filles 12 à 16 ans

1. Pasquali Séverine	75 Mont	36.1
2. Troehier Isabelle	79 Mont	37.7
3. Dufour Audrey	78 Mont	37.8

Garçons 12 à 16 ans

1. Pasquali Lionel	76 Mont	33.7
<i>Gagne le challenge Rémy Belet</i>		
2. Duruz Grégoire	78 Mont	37.0
3. Maillard Alexandre	79 Mont	37.5

R. Belet

de nos lecteurs

Hommage à un ami !

*Avec le déclin des beaux jours,
Un ami nous a quittés
Pour un voyage sans retour;
Ultime hommage à cet homme aimé.*

*Son chemin faisant sur terre
Ne fut que bonté et complaisance;
De mille et une manières,
Il s'offrait à toutes les exigences.
Tenace et précis à la besogne,
Il était l'homme à tout faire...
Toutefois, quelque peu têtue, mais sans
rogne,
Comme l'orage, l'espace d'un éclair.*

*Cette figure montaine ne s'effacera
pas de sitôt !*

Il faisait bon le rencontrer:

*Le temps d'une causette à propos,
Des menus potins, il nous entretenait.*

*Pour arriver jusqu'à notre Seigneur,
Par le chemin qui le conduira à l'Eternité,*

Il marchera sur les fleurs

Qui lui rappelleront son passé.

En arrivant au terminus, au Paradis,

Il trouvera sa fanfare et ses chants:

Accord parfait pour cet ami

Qui y vivra un éternel printemps.

*Ami ! cultivez cette bonté dans votre
Au-delà,*

Pour qu'elle refleurisse perpétuellement,

Vous qui l'avez semée ici-bas

En la faisant fleurir si naturellement.

Edith Collet

La flotte sur Le Mont

Septembre	123,5l. au m ²
Octobre	73,5l. au m ²

Sophie Culand

Dictons de décembre

- Pluies d'orage dans les Avents, empêche l'hiver de venir en son temps.
- A la Saint Luce (13 déc.) le jour croist juste du sault (vieux français) d'une puce.
- Année de neige emplit le grenier, année sans neige approuvrit le meunier.
- Celui qui a ses porcs au sel n'est pas en peine de passer Noël.
- Les jours entre Noël et les Rois indiquent le temps des douze mois.
- Le 29 décembre porte l'enfant avril dans son berceau. S'il rit et chante avril sera gai et rieur.

Sophie Culand

Pensée du mois

- Si les rats pesaient 10 kilos de plus, les hommes ne seraient plus les maîtres du monde.

Einstein

Dictons de janvier

- Janvier sec et sage est de bon présage.

- Pluie aux Rois, blé jusqu'au toit. Et dans tonneaux du vin à flots.

- Beau temps à la Saint-Guillaume (10 janv.), donne plus de blé que chaume.

- Saint-Antoine (17 janv.) sec et beau, emplit la cave et le tonneau.

- Saint-Sébastien (20 janv.) avec du gel emporte l'herbe et promet du miel.

- Manteau de neige dans les prés, manteau de foin prochain été.

Sophie Culand

La pensée du mois

- Passer pour un idiot aux yeux d'un imbécile est une volupté de fin gourmet.

Courteiline

Sophie Culand

"4 coins du mont"

Dates de parution pour 1992

En 1992, le journal "Aux 4 coins du Mont" continuera à paraître tous les deux mois. Vos articles doivent être déposés au plus tard à la date indiquée, à l'adresse suivante:

M. Rémy Vaucher, ch. du Mottier 3, 1052 Le Mont/Lausanne, tél. 653 90 03.

Pour l'année 1992, le calendrier est le suivant:

Dépôt des articles	Parution
10 janvier	fin janvier
10 mars	fin mars
10 mai	fin mai
10 juillet	fin juillet
10 septembre	fin septembre
10 novembre	fin novembre

Merci de votre collaboration et de votre ponctualité.

prochain journal

Parution

Fin janvier 1992.

Date limite du dépôt des articles

10 janvier 1992.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03



Un sapin pas comme les autres !

Notre Divin Maître en créant le monde
N'a certes pas oublié le sapin;
Le troisième jour, sans flèche ni fronde,
L'a semé d'un geste de la main...

Dans son modeste habit, toujours vert,
Fait d'une multitude d'aiguilles,
A chaque saison, même en hiver,
Toujours stoïque, rien ne le déshabille.

Qu'il est beau ! faisant face à l'ouragan,
Ou secoué par le vent du Nord;
Mais aussi, meurtri par le soleil ardent,
Il tient bon et lutte de tout son corps...

Quand la neige l'incline jusqu'à terre,
Que sa parure craque sous le gel,
Ou bien étouffé par les tourbillons de poussière,
Il est toujours là, saluant l'hirondelle...

Mais ! si jeune encore, on lui coupe sa vie;
D'un seul coup de cognée, il s'abat
Et se retrouve par terre, à l'agonie;
La forêt pleure et sonne le glas...

Mais son sacrifice n'est pas vain,
Pour se faire joli en cette Nuit de Nativité,
A l'aube de son merveilleux destin,
Son cœur tout à coup s'est réveillé.

Il s'habille alors de guirlandes
Et se pare de ses plus beaux oripeaux,
Se garnit de toutes sortes d'offrandes,
Fier, il brille de tous ses joyaux...

Oui ! ce soir, et demain encore,
Il veut se mirer dans les yeux des enfants,
Etinceler partout du couchant à l'aurore
Et dire Joyeux Noël sur tous les continents..

Edith Collet, Noël 1984



Les autorités de la Commune du Mont-sur-Lausanne,
ainsi que l'ensemble du personnel communal souhaitent à tous d'excellentes
fêtes de fin d'année et espèrent que 1992 sera une année heureuse pour chacun